



SECRETARIAT PERMANENT-CNLP



# POINT DE SITUATION DE LA MENACE EXPLOSIVE AU MALI

**Conférence régionale sur les conséquences humanitaires des mines anti-personnel improvisées.**

**Accra, 13-15 Février 2024**



## INTRODUCTION

La situation sécuritaire du Mali, depuis la crise de 2012 est l'une des plus complexes et variée avec l'apparition d'un phénomène nouveau qui est l'utilisation des Engins Explosifs Improvisés (EEI) par les différents groupes armés terroristes.

En effet, à l'issue de l'intervention des forces maliennes, africaines et françaises, ayant contraint les groupes terroristes à une déroute totale, ont adopté une nouvelle posture à savoir une guerre vicieuse et lâche contre les forces sur le terrain.

Ainsi, l'emploi des EEI est devenu le mode d'action privilégié d'une organisation affaiblie qui cherche à harceler et intimider de façon désespérée.



# PLAN

- I. MENACE EXPLOSIVE AU MALI ET STATISTIQUES SUR LES VICTIMES.
  - I. LES ACTIONS MENEES PAR LE MALI ET LES PARTENAIRES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES EEI.
- II. PERSPECTIVES.



## I. MENACES EXPLOSIVES AU MALI ET STATISTIQUES SUR LES VICTIMES

Depuis le déclenchement des hostilités en 2012, le risque d'explosif représente une menace au Mali.

- Insécurité généralisée;
- Restriction de liberté de mouvement;
- Difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire;
- Accès limité des citoyens aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance.

Les conséquences sont dramatiques sur les populations qui sont les premières victimes de cette nouvelle forme de barbarie au Mali.



## I. MENACES EXPLOSIVES AU MALI ET STATISTIQUES SUR LES VICTIMES

Entre 2021 et 2023 le Mali a connu une nouvelle recrudescence du nombre de civils victimes d'engins explosifs, surtout les engins explosifs improvisés (EEI)/mines. C'est la plus forte hausse connue depuis 2018 lorsque la menace des EEI/mines est passée des zones du Nord au Centre plus densément peuplé.

La menace commence également à se répandre sur certaines zones du Sud du pays. Face à la hausse du risque et des besoins des victimes civiles, la réponse humanitaire apportée est encore largement sous-financée et fait face à d'importants défis d'accès et de disponibilités de services



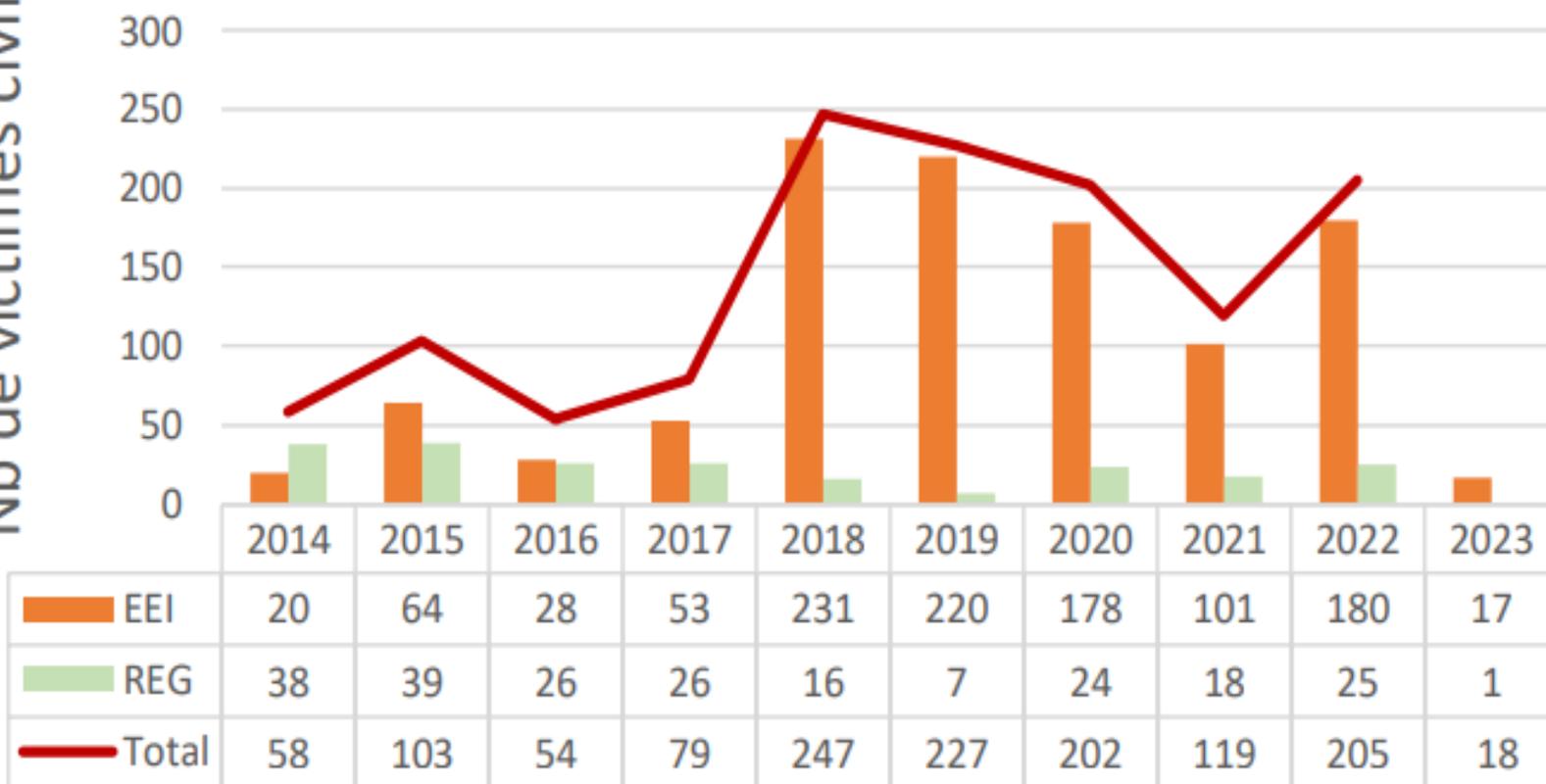
## I. MENACES EXPLOSIVES AU MALI ET STATISTIQUES SUR LES VICTIMES

- ❑ Entre 2021 et 2022 le nombre de civils victimes d'Engins Explosifs (EE) a presque doublé passant de 119 à 219. De 2023 à nos jours, le nombre de victimes est de 110.
- ❑ La part de victimes civiles d'EEI/mines a connu une très forte augmentation passant de 25% du nombre total de victimes en 2021 à 42% en 2022.



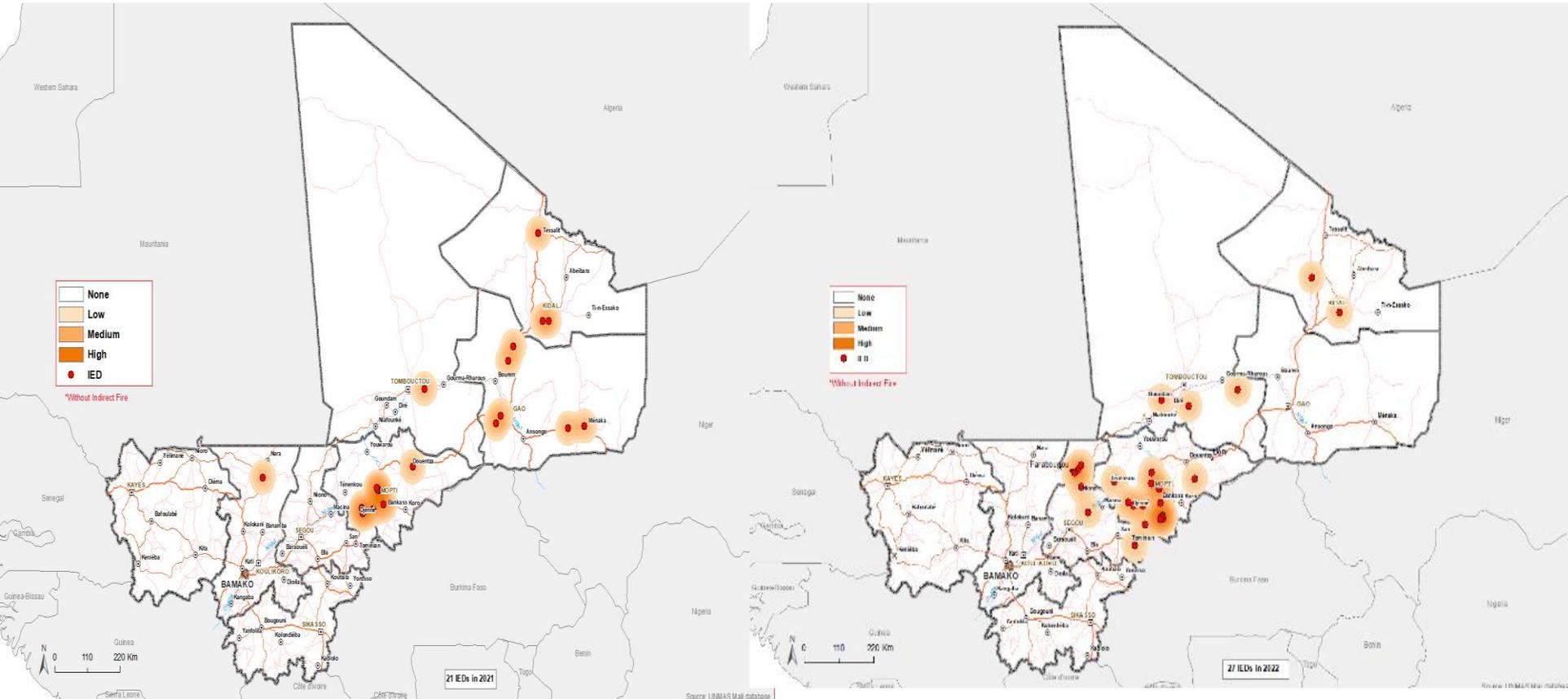
## Victimes civiles (hors ONU) d'engins explosifs au Mali\*

Nb de victimes civiles





# SECRETARIAT PERMANENT-CNLP





## II. LES ACTIONS MENEES PAR LE MALI ET LES PARTENAIRES

- La lutte contre les EE, la prévention et prise en charge des victimes est avant tout la responsabilité de l'Etat malien.
- Dans le cadre du système humanitaire de clusters et sous le cluster protection, il a un groupe de travail sur la lutte anti-mines humanitaire (GTLAMH).
- La réponse humanitaire aux EEI/mines se concentre principalement sur deux aspects : la prévention des risques à travers l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) et l'assistance aux victimes directes ou indirectes d'EE.



## II. LES ACTIONS MENEES PAR LE MALI ET LES PARTENAIRES

- Les acteurs humanitaires ne peuvent pas s'engager sur les réponses de dépollution pour des raisons de neutralité de leur mandat.
- Face à la menace, le **Centre national de coordination des opérations NEDEX (CCO)** s'est doté d'une **Procédure Opérationnelle Permanente (POP)**;
- Le document GEN 06-03-P-AVR 18- Procédure Opérationnelle Permanente Intervention sur EEI, donne les détails sur la gestion des incidents liés aux EEI



### III. LES PERSPECTIVES

- Au Mali, la menace EEI reste constante et face à ce fléau, la réponse doit être multidimensionnelle pour obtenir des résultats durables et probants.
  
- Pour le moment, face à cette nouvelle forme de violence qui est apparue en 2012, il n'y a pas une politique ou une réglementation formelle en matière de lutte contre les EEI mais avec l'appui et l'accompagnement des différents acteurs, le pays pourra se doter d'une réglementation.
  
- Mise en place d'une autorité nationale de lutte anti –mine.
  
- La poursuite des actions de prévention à travers les sensibilisations, les renforcements des capacités et la prise en charge.



### III. LES PERSPECTIVES

Cette politique permettra de :

- Elaborer et suivre la mise en œuvre d'une législation en matière d'action contre les mines en collaboration avec les ministères concernés ;
- Mettre en place une politique, une stratégie, des priorités et des plans de travail destinés à réduire l'impact des mines, REG et EEI sur les populations ( un plan d'action national d'action anti mines) ;
- Mettre en place des politiques permettant de guider les agences de développement internationales (donateurs bilatéraux, agences de l'ONU, ONG, etc.) sur les mesures à prendre lorsque leurs activités sont affectées par la présence des mines, REG et EEI.



### III. LES PERSPECTIVES

- Etablir et mettre en œuvre un processus de collecte et d'analyse des données qui permet de procéder à une évaluation complète du problème des mines et de son impact sur les différents groupes sociaux ;
  
- En consultation avec les services concernés, élaborer les normes nationales d'action contre les mines (NILAM), ainsi que les systèmes et procédures internes permettant une gestion efficace des activités.



SECRETARIAT PERMANENT-CNLP



**JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION.**

